

Fonds national d'activités sociales des entreprises artistiques et culturelles

FNAS INFOS

n° 54

juin 2015



Le séjour en Arménie fut d'une telle richesse que nous lui consacrerons une grande carte postale dans le prochain numéro.

 **Transparences**

 **22 juin 2015**
Assemblée générale du FNAS

 **Rome à l'automne...**

 **Périple au Vietnam**
au printemps 2016

 **Les journées d'étude d'Avignon**
du 20 au 23 juillet 2016

 **Carte postale de Sicile**



L'assemblée générale du FNAS se tiendra le 22 juin au Théâtre de la Cité Internationale

Rappelons que même si cette année l'assemblée générale n'est pas électorale, il est important que tous y participent. Les représentants des salariés intermittents et des entreprises de moins de dix, élus l'an dernier rejoindront les représentants désignés des CEC et des CE avec lesquels nous avons signé un accord.

Si vous n'avez pas reçu votre convocation contactez Nathalie Leton par téléphone ou par courriel à ag2015@fnas.net

Vous trouverez en pages suivantes les rapports d'activité et financier de l'exercice 2014. Vous avez le temps de les potasser avant l'assemblée générale.

Préparez vos questions pour les élus.

Nous vous accueillerons dès la veille au soir pour ceux qui viennent de loin.

Nous n'avons pas encore votre adresse courriel !!

Pour améliorer et simplifier notre communication avec vous, nous souhaitons utiliser le plus possible le courriel.

Merci de nous envoyer ou nous confirmer votre adresse à courriels@fnas.net

Indiquez nous si vous nous autorisez à :

- vous écrire uniquement au sujet d'un dossier en cours ;
- vous envoyer les informations sur les séjours organisés par FNAS ;
- vous faire part des informations et promotions que nos partenaires nous envoient.

Sans précision de votre part nous considérons que nous pouvons vous écrire pour les trois types d'informations.

Solutions des mots croisés de la page 22

Horizontalement : 1 - Rase-mottes. 2 - Éducatrice. 3 - Laboureras. 4 - massas. La. 5 - TJS. LEM. 6 - Teutonne. 7 - Vierges. 8 - INR. 9 - Tons. MIDEM. 10 - Exécuteurs.

Verticalement : A - Relativité. B - ADAMI. Inox. C - Subalterne. D - Écosser. E - Maus. Ugh. F - Otrante. MT. G - Très. Ostia. H - Tir. LN. ADN. I - Écalent. Et. J - Sésame. OMS.

Sommaire

Édito 3

Assemblée générale du 22 juin

Rapport d'activité 4 à 13

Rapport financier exercice 2014 14 / 15

Nous sommes Charlie 16 / 17

Journées d'étude d'Avignon : 18

Carnet de voyage : 19 / 20

Séjour d'automne : Rome

Séjour de printemps : périple au Vietnam

Carte postale : 21

Les deux pieds en Sicile !

Mots croisés 22

Écrire au FNAS 22

Grilles de prise en charge 23

Renseignements pratiques 24

Les derniers numéros de FNAS INFOS peuvent être consultés sur le site www.fnas.net



N° 54 - juin 2015

Édité par le FNAS - 185 avenue de Choisy - 75013 PARIS
Téléphone : 01 44 24 72 72 - Télécopie : 01 44 24 72 73

Directeur de la publication : Patrick Harivel

Ont participé à la rédaction de ce numéro : Patrick Harivel, Éva Loyer, Hugues Aubin, Florian Fourmy et Stéphanie Landais, Pierre Andrac, Henri Uzureau

Ont participé à la réalisation : l'équipe du FNAS

Credits photos : Touristra-vacances, DR, Pierre Andrac, Éva Loyer, Hugues Aubin, Florian Fourmy, iStockphoto, all-free-photos.com

Création, conception : Joëlle Brover

Impression : STIPA

Dépôt légal : ISSN 0335 - 2374

Transparence

Nous arrivons bientôt en fin de saison pour certaines et certains d'entre nous. Pour d'autres, les festivals d'été se préparent. Le temps des vacances approche et le FNAS est bien sûr à vos côtés pour que vous puissiez les vivre dans les meilleures conditions possibles.

L'équipe et le Conseil de gestion du FNAS préparent nos deux rendez-vous annuels : du 20 au 23 juillet au Moulin de Vernègues, près d'Avignon, pour les journées d'étude et le 22 juin l'Assemblée générale à Paris.

Ce FNAS INFOS vous donne des informations sur le fonctionnement de la maison. Ces documents devraient apporter un éclairage clair et précis de la gestion du FNAS en 2014, permettant de débattre et voter le rapport d'activité, le rapport financier et le budget prévisionnel 2015 lors de cette AG.

Transparence, cotisation, mutualisation, émancipation sont les maîtres-mots du FNAS. En permanence à l'esprit des membres du Conseil de gestion, la réflexion est conduite pour favoriser encore et toujours des activités de séjours et de loisirs pour le plus grand nombre.

Et pourtant, sous la bannière de « l'austérité », prodiguée par le gouvernement, une part du patrimoine artistique et culturel s'effrite. Combien de structures se voient déjà contraintes à réduire leur programmation, combien d'artistes, de techniciens, de personnel administratif sont de semaine en semaine, de mois en mois, exclus de leur travail ?

Le Code du travail est fondamental, il est nécessaire à la dignité des personnes. Depuis quelques années, il est attaqué. Le projet relatif au dialogue social et à l'emploi, présenté par le ministre du Travail François Rebsamen, et le projet de la loi Macron risquent d'affaiblir encore les droits des salariés.

Parmi les nombreuses commémorations de cette année, la création de la Sécurité sociale, mise en œuvre par Ambroise Croizat il y a soixante-dix ans, devrait toutes et tous nous interpeller et nous encourager à maintenir nos conquêtes sociales et en développer de nouveaux.

*Le Président
Patrick Harivel*

« Qu'est-ce que ce truc ? Le FNAS ? C'est quoi le FNAS ? »

Un certain nombre d'entre vous se pose cette question en recevant ce journal. Certains connaissent la réponse, d'autres croient la connaître et d'autres encore aimeraient savoir.

Certains ont vu cet acronyme sur leur bulletin de salaire, d'autres pas. Il nous a semblé important pour tous de mettre dans notre journal, FNAS INFOS, cette mise au point sur ce qu'est réellement le FNAS.

« Le FNAS est un organisme créé par la volonté conjuguée des organisations d'employeurs et de salariés, pour permettre la gestion mutualisée d'activités sociales au profit des salariés des entreprises contribuant à son financement. »



Oui d'accord !! Mais qu'est-ce que ça veut dire concrètement ?

Les comités d'entreprise ont été inventés après guerre pour permettre à tous de profiter de leurs tout nouveaux congés payés pour partir en vacances.

Près de trente ans plus tard, lors de la négociation de la convention collective, les employeurs et les salariés du spectacle vivant subventionné s'entendent pour que tous les salariés puissent bénéficier d'un équivalent, même et surtout, lorsqu'ils sont trop peu nombreux pour bénéficier d'un comité d'entreprise.

C'est la création du FNAS en 1973 par le SYNDEAC et la Fédération nationale des syndicats du spectacle CGT.

Le FNAS est donc créé pour vous aider à partir en vacances, à financer ces vacances et aussi vos activités de loisirs. La convention collective crée en même temps un organisme chargé de financer et mutualiser les fonds dédiés à la formation professionnelle, l'AFDAS.

À chacun sa mission, le FNAS n'a donc pas vocation à financer des activités de formation.

Forcément, il a été nécessaire d'amener quelques règles et, malgré ces règles que tous nous trouvons toujours un peu trop nombreuses, le FNAS aide chaque année un grand nombre d'entre vous à prendre des vacances dans le lieu de son choix.

Non, vous n'êtes pas obligés de partir en voyage organisé avec vos collègues de travail pour bénéficier du FNAS.

Dans FNAS INFOS, nous présentons essentiellement les séjours particuliers, les séjours de saison que nous vous proposons, ceux que vous ne retrouverez pas à d'autres moments. Cela occulte souvent le fait qu'en dehors de ces destinations et modes de vacances spécifiques, tous les séjours que vous proposent les professionnels français du tourisme, social ou marchand, ouvrent droit à prise en charge.

Le FNAS, avec de nombreux autres comités d'entreprise, a investi dans des villages de vacances afin de participer activement au maintien d'un tourisme social.

Les lieux de séjours sont nombreux, du secteur social ou non, répartis sur tout le territoire. Vous êtes entièrement libre de choisir celui qui vous convient, à condition que votre séjour soit organisé par un professionnel du tourisme immatriculé en France.

Cela exclut effectivement les locations entre particuliers et autres échanges d'habitations. L'autre exclusion est basée sur la définition du séjour, un séjour implique qu'il y ait un hébergement. Nous n'intervenons pas sur un voyage sans hébergement donnant droit à prise en charge.

Mais malgré ces limites, ce sont chaque année plusieurs milliers de personnes qui bénéficient de l'aide du FNAS pour partir en vacances, faire du sport, aller au cinéma, au spectacle, au musée, et nous faisons tout pour vous compter bientôt parmi eux.

Assemblée générale

22 juin 2015

Rapport d'activité 2014

« *Tout ce qui dégrade la Culture raccourcit les chemins qui mènent à la servitude* »

Albert Camus

JE SUIS
CHARLIE

N'est-ce pas l'appropriation du discours politique par l'économie qui amène la fin de la politique et aboutit, pour certains, à la religion comme politique ?
N'est-ce pas le cynisme de la finance qui crée un vide d'appartenance, fabrique des tricheurs d'un côté et des hallucinés de l'autre, nationalistes ou religieux ?
Lorsqu'il n'y a plus de causes nationales, ne va-t-on pas les chercher ailleurs ?
Toutes ces choses abandonnées depuis tant d'années, à commencer par le deuxième mot de notre devise nationale : égalité.

Où est l'égalité quand l'égoïsme et la cupidité de ceux qui veulent toujours plus passent avant l'intérêt général ?

Où est l'égalité quand la précarité devient la norme pour les salariés ; la pauvreté, l'avenir de ceux qui n'ont pas d'emploi, de nos anciens à qui l'on veut rogner encore sur leur pension chèrement acquise par une vie de travail, et pour les jeunes à qui l'accumulation des précarités fait perdre l'espérance ?

N'est-ce pas ce manque d'égalité qui mine les individus et fait dégringoler tout un peuple ?

Dans ces conditions, il n'est pas de vraie liberté et la seule réponse, c'est la fraternité. La vie de chaque homme doit être garantie par tous les autres. Telle est la condition de l'égalité.

La France n'est pas une entreprise, où les chiffres ont le dernier mot et dont nos gouvernants seraient les comptables.

Il faut que cesse l'illusion selon laquelle un point de croissance ferait le bonheur de tous.

Il faut que cesse la dictature du quantifiable, de cette inversion des valeurs.

Les libertés individuelles n'existeront que par l'exigence sociale, la fraternité, c'est là la condition de la paix civile.

De ces tristes événements, nous attendions que la culture et l'éducation soient placées au cœur du projet de société, sans exclusive et en dehors de toute logique de marchandisation, en inscrivant la régulation, le développement et la coopération dans le champ culturel, le soutien à la création (pour toutes les formes d'expression artistique) et en facilitant l'accès au plus grand nombre. Parce que le lien universel qui renforce le vivre-ensemble au-delà des différences (qu'il s'agisse de différences de nationalité, de langue, de statut social, de religion...), c'est la culture.

Assemblée générale

22 juin 2015

Mais non, à l'aube des réformes et fusions diverses et variées des collectivités territoriales, nous assistons à l'abandon de toute ambition de politique culturelle.

Pour les salariés du spectacle, c'est double peine. Après les droits sociaux, les plans sociaux, directs ou indirects.

Pour chaque spectacle qui ne voit pas le jour suite aux baisses de budget, annulations de festivals et fermetures de lieux culturels, ce sont autant d'équipes et de salariés qui se retrouvent sans emploi et subissent un vaste plan social qui, hélas, atteste de l'abandon de la culture par les élus. Par ces décisions, c'est toute une architecture de soutien à l'art et à la culture qui se trouve déstructurée, anéantie, autant de préoccupations, de craintes, de dangers qui pèsent sur l'avenir de la création artistique.

Ces décisions politiques sont dramatiques au moment où chacun reconnaît l'importance de la culture dans l'apport économique et surtout dans ce qu'elle participe au lien social.

Sur les budgets généraux, de l'État comme des collectivités, l'économie est petite, mais le ravage est grand, socialement comme socialement.

Si nos missions sont nos emplois, elles sont avant tout civilisatrices. À une époque où les repères viennent à manquer, le démantèlement en œuvre aujourd'hui en matière culturelle pèse lourdement sur la cohésion sociale et hypothèque les chances d'émancipation de nos concitoyens. C'est donc au-delà de notre condition de salariés, mais d'abord en tant que citoyens qu'il va nous falloir mener la bataille pour la société de demain, humaine, émancipatrice et fraternelle.

Nos aînés ont construit les outils de la fraternité : les cotisations sociales qui, par leur mutualisation au sein de la Sécurité sociale, permettent à chacun de garantir l'existence de tous les autres. Les comités d'entreprise font partie de cet arsenal mutualiste. Ils en sont l'outil idéologique.

C'est cet esprit qui anime le FNAS. Et c'est dans cet esprit que travaillent les élus du FNAS, les membres de droit des organisations syndicales et les participants aux commissions.

Comme nous allons l'observer, le nombre d'ouvrants droit ayant bénéficié d'une prise en charge est en augmentation, mais l'équilibre financier du FNAS se fragilise. Le résultat financier 2014 se solde par un déficit de 192 373 euros. Bien que tenable cette année encore grâce au solde positif du compte de report à nouveau, nous amorçons une tendance délicate où il nous faudra œuvrer à préserver la qualité de nos missions vis-à-vis des ouvrants droit tout en assurant la stabilité financière du FNAS.





● Les ouvriers droit

| Ouvriers droit | 2013 | 2014 | Écart 2013 / 2014 | Nombre d'ouvriers droit ayant bénéficié d'au moins 1 PEC | | Écart 2013 / 2014 |
|----------------------|---------------|---------------|-------------------|--|---------------|-------------------|
| | | | | 2013 | 2014 | |
| Permanents | 14 815 | 15 007 | + 1.30 % | 4 002 | 4 107 | + 2.62 % |
| <i>dont – de 10</i> | 9 462 | 8 953 | | | | |
| Intermittents | 23 061 | 23 383 | + 1.40 % | 6 733 | 6 872 | + 2.06 % |
| <i>dont artistes</i> | 14 337 | 14 489 | | | | |
| TOTAL | 37 876 | 38 390 | + 1.36 % | 10 735 | 10 979 | + 2.27 % |

- Les salariés permanents des entreprises de plus de 10 sont 6 054, représentent 40,34 % des salariés permanents (5 363 en 2013).
- Les artistes représentent 61,96 % des salariés intermittents (62,17 % en 2013).
- Les techniciens et personnels administratifs (8 894) représentent 38,03 % des salariés intermittents (8 724 en 2013).
- Le nombre d'artistes permanents est de 280 sur 14 489 (154 en 2013).

En 2014, le nombre d'ouvriers droit ayant bénéficié d'au moins une prise en charge, (10 979) progresse de 2,27 % ; sur deux ans cette progression est de 3,63 %.



Toujours préoccupée d'améliorer l'information aux ouvriers droit, l'équipe du FNAS a développé les moyens de communication dématérialisés. Ces outils permettent ainsi d'améliorer l'information aux ouvriers droit, tant sur les activités du FNAS que sur le suivi de leurs demandes de prise en charge.

(Pensez à envoyer votre adresse mail : courriels@fnas.net)

Le FNAS Mode d'emploi a également été remis à jour.

Associés aux journées d'études régionales, à FNAS INFOS, et à l'information permanente aux salariés intermittents sur leur ouverture de droits, ces outils participent à une meilleure « appropriation » des règles du FNAS par les ouvriers droit.

● Les entreprises

Le nombre d'entreprises appelées à cotiser est passé de 8 224 en 2013 à 8 476 en 2014, soit un accroissement de 242 entreprises (+3,06 %).

En 2014, 161 entreprises ont été désaffiliées, 134 en 2013.

En 2014, 43 entreprises ont suspendu leur affiliation car sans activité, 43 aussi en 2013.

■ Sur ces 8 476 entreprises :

- 8 254 sont sans CEC (moins de 10 salariés - effectif équivalent temps plein) 8 020 en 2013) ;
- 189 avec CEC (plus de 10 salariés - effectif équivalent temps plein) (187 en 2013) ;
- 19 CE d'ordre public sont adhérents au FNAS (plus de 50 salariés - effectif équivalent temps plein).

Assemblée générale

22 juin 2015

■ Les cotisations

Sur l'exercice 2014, est observée une légère augmentation de 2,53 %.

Cette hausse est à pondérer car trompeuse, puisque ce sont les cotisations versées par les nouvelles entreprises cotisantes, soit 182 411 euros, dont 102 300 euros sont issus des CE avec lesquels nous avons passé de nouveaux accords, qui compensent la baisse de cotisation des entreprises déjà adhérentes.

- Les cotisations des entreprises de plus de 10 salariés accusent une très légère hausse, 0,85 %, moins que l'augmentation des salaires de la NAO nationale.

En 2014 elles représentent 22,72 % de l'ensemble des cotisations contre 20,53 % en 2013, ce qui montre le recul relatif des entreprises de moins de 10 salariés dont les cotisations baissent de 0,66 %.

- La cotisation moyenne par entreprise est de 873 euros (861 sans les quatre nouveaux accords), contre 871 euros en 2013, soit une hausse de 0,32 % grâce aux accords passés sans lesquels nous aurions une baisse de 1,06 %.

- Celle des entreprises de plus de 10 salariés est de 7 653 euros (7 192 sans les quatre nouveaux accords), contre 7 196 euros en 2013.

- Celle des entreprises de moins de 10 salariés est de 700 euros (709 en 2013).

Sur deux ans le montant de la cotisation moyenne baisse de 1,81 %, sur trois ans cette baisse est de 3,31 %.

La baisse permanente de la cotisation moyenne, en regard d'un nombre d'ouvrants droit allant toujours croissant, atteste de la dégradation incessante des moyens d'existence des salariés. Cette baisse maintenant structurelle, tous les ans un peu plus en-dessous du plafond de la grille globale (900 euros) des quotients familiaux les plus faibles, nous inquiète quant aux capacités du FNAS à maintenir un niveau de prise en charge à la hauteur des besoins.

Nous en appelons aux partenaires sociaux pour qu'ils considèrent avec lucidité et loyauté les capacités du FNAS à mener à bien ses missions. Comment pouvons-nous œuvrer à ce que toujours plus d'ouvrants droit bénéficient du FNAS alors que 2,27 % de bénéficiaires supplémentaires entraînent déjà un déficit ?





● Les prises en charge (PEC)

Nombre de prises en charge par activité de Séjours

* Enfants qui ne sont pas à la charge fiscale du salarié ouvrant droit et qui ont bénéficié d'une prise en charge sur le plafond de l'ouvrant droit.

| Séjours | 2013 | | | | | | | 2014 | | | | | | | Écart 2013/2014 |
|-----------------|------------------|----------------|---------------|------------------|----------------|---------------|---------------|------------------|----------------|---------------|------------------|----------------|---------------|---------------|--------------------|
| | Permanents | | | Intermittents | | | TOTAL PEC | Permanents | | | Intermittents | | | TOTAL PEC | |
| | Ouvrant droit | Ayant droit | S/Total | Ouvrant droit | Ayant droit | S/Total | | Ouvrant droit | Ayant droit | S/Total | Ouvrant droit | Ayant droit | S/Total | | |
| Colonies | 14* | 566 | 580 | 34* | 1 085 | 1 119 | 1 699 | 12* | 616 | 628 | 36* | 1 060 | 1 096 | 1 724 | 1.47 % |
| Grille 1 | 1 617 | 2 635 | 4 252 | 2 153 | 3 193 | 5 346 | 9 598 | 1 834 | 2 969 | 4 803 | 2 414 | 3 476 | 5 890 | 10 693 | 11.41 % |
| Transports | 1 364 | 2 285 | 3 649 | 1 848 | 2 759 | 4 607 | 8 256 | 1 512 | 2 490 | 4 002 | 1 986 | 2 898 | 4 884 | 8 886 | 7.63 % |
| Total G1 | 2 995 | 5 486 | 8 481 | 4 035 | 7 037 | 11 072 | 19 553 | 3 358 | 6 075 | 9 433 | 4 436 | 7 434 | 11 870 | 21 303 | 8.95 % |
| Grille 2 | 186 | 302 | 488 | 184 | 251 | 435 | 923 | 191 | 289 | 480 | 162 | 229 | 391 | 871 | -5.63 % |
| Transports | 115 | 216 | 331 | 154 | 213 | 367 | 698 | 112 | 194 | 306 | 95 | 156 | 251 | 557 | -20.20 % |
| Total G2 | 301 | 518 | 819 | 338 | 464 | 802 | 1 621 | 303 | 483 | 786 | 257 | 385 | 642 | 1 428 | -11.91 % |
| Grille 3 | 510 | 702 | 1 212 | 400 | 520 | 920 | 2 132 | 466 | 672 | 1 138 | 380 | 488 | 868 | 2 006 | -5.91 % |
| Transports | 199 | 388 | 587 | 168 | 265 | 433 | 1 020 | 142 | 266 | 408 | 156 | 230 | 386 | 794 | -22.16 % |
| Total G3 | 709 | 1 090 | 1 799 | 568 | 785 | 1 353 | 3 152 | 608 | 938 | 1 546 | 536 | 718 | 1 254 | 2 800 | -11.17 % |
| TOTAL | 4 005 | 7 094 | 11 099 | 4 941 | 8 286 | 13 277 | 24 326 | 4 269 | 7 496 | 11 765 | 5 229 | 8 537 | 13 766 | 25 531 | 4.95 % |



Si l'impact positif de la mesure prise à l'occasion de la mise en conformité des activités de Séjours en regard de la nouvelle législation (cf. rapport collectif de mandat 2013) se poursuit, pour autant le compte n'y est pas. La hausse des prises en charge de la Grille 1 ne compense pas la baisse des Grilles 2 et 3.

Les nuitées

★ Colonies

En 2013, le total des nuitées est de 13 429.
En 2014, le total des nuitées est de 13 012,
soit une baisse de 3,11 %.

★ Séjours Grille 1

En 2013, le total des nuitées est de 79 476.
En 2014, le total des nuitées est de 86 570,
soit une augmentation de 8,93 %.

★ Séjours Grille 2

En 2013, le total des nuitées est de 7 598.
En 2014, le total des nuitées est de 7 033,
soit une baisse de 7,44 %.

★ Séjours Grille 3

En 2013, le total des nuitées est de 16 564.
En 2014, le total des nuitées est de 15 534,
soit une baisse de 6,22 %.

★ Total des nuitées tous séjours confondus

En 2013, le total des nuitées est de 117 067.
En 2014, le total des nuitées est de 124 163,
soit une augmentation de 4,27 %.

22 juin 2015

Nombre de prises en charge par activité de Loisirs

* Permanents des entreprises de moins de 10 salariés.

| Loisirs | 2013 | | | | | | | 2014 | | | | | | | Écart 2013/2014 |
|--------------|------------------|----------------|----------------|------------------|----------------|---------------|---------------|------------------|----------------|---------------|------------------|----------------|---------------|---------------|--------------------|
| | Permanents* | | | Intermittents | | | TOTAL PEC | Permanents* | | | Intermittents | | | TOTAL PEC | |
| | Ouvrant droit | Ayant droit | S/Total | Ouvrant droit | Ayant droit | S/Total | | Ouvrant droit | Ayant droit | S/Total | Ouvrant droit | Ayant droit | S/Total | | |
| Loisirs | 8 942 | 10 130 | 19 072 | 19 371 | 22 176 | 41 547 | 60 619 | 8 824 | 10 176 | 19 000 | 18 497 | 21 419 | 39 916 | 59 916 | -2.81 % |
| Sport | 1 686 | 2 127 | 3 813 | 2 582 | 3 786 | 6 368 | 10 181 | 1 464 | 1 774 | 3 238 | 2 644 | 3 609 | 6 253 | 9 491 | -6.78 % |
| Ch. Lire | 1 439 | 1 608 | 3 047 | 3 378 | 3 224 | 6 602 | 9 649 | 1 374 | 1 441 | 2 815 | 3 239 | 3 079 | 6 318 | 9 133 | -5.35 % |
| Ch. Disques | 978 | 0 | 978 | 1 919 | 0 | 1 919 | 2 897 | 876 | 0 | 876 | 1 601 | 0 | 1 601 | 2 477 | -14.50 % |
| Total | 13 045 | 13 865 | 26 9104 | 27 250 | 29 186 | 56 436 | 83 346 | 12 538 | 13 391 | 26 910 | 25 981 | 28 107 | 54 088 | 80 017 | -3.99 % |

Entre 2012 et 2013, l'écart total était de +1,07 %. En 2014, le nombre de prises en charge des activités de Loisirs accuse une baisse significative, -3,99 % particulièrement sur les activités sportives en général assez coûteuses.

Nombre de prises en charge par quotients familiaux (QF) sur les activités de Séjours

| Quotient familial | PEC Séjours par taux | 2013 | | | 2014 | | | Écart 13/14 | Écart 13/14 Permanents | Écart 13/14 Intermittents | |
|----------------------|----------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|---------------------------|------------------------------|----------------|
| | | Permanents | Intermittents | Total PEC | Permanents | Intermittents | Total PEC | | | | |
| | | S/Total | S/Total | | S/Total | S/Total | | | | | |
| -350 | 70 % | 1 370 | 1 251 | 2 621 | 1 249 | 1 227 | 2 476 | -5.53 % | -8.83 % | -1.92 % | |
| 350 à 450 | 65 % | 915 | 1 356 | 2 271 | 1 024 | 1 278 | 2 302 | 1.37 % | 11.91 % | -5.75 % | |
| 451 à 550 | 60 % | 1 513 | 1 883 | 3 396 | 1 259 | 1 890 | 3 149 | -7.27 % | -16.79 % | 0.37 % | |
| 551 à 650 | 55 % | 1 849 | 2 018 | 3 867 | 1 666 | 2 206 | 3 872 | 0.13 % | -9.90 % | 9.32 % | |
| 651 à 750 | 50 % | 1 559 | 1 866 | 3 425 | 1 846 | 2 012 | 3 858 | 12.64 % | 18.41 % | 7.82 % | |
| 751 à 850 | 45 % | 1 234 | 1 707 | 2 941 | 1 289 | 1 677 | 2 966 | 0.85 % | 4.46 % | -1.76 % | |
| 851 à 950 | 40 % | 902 | 1 113 | 2 015 | 1 197 | 1 329 | 2 526 | 25.36 % | 32.71 % | 19.41 % | |
| 951 à 1100 | 35 % | 774 | 1 121 | 1 895 | 928 | 1 168 | 2 096 | 10.61 % | 19.90 % | 4.19 % | |
| 1101 à 1250 | 30 % | 412 | 448 | 860 | 654 | 493 | 1 147 | 33.37 % | 58.74 % | 10.04 % | |
| +1250 | 25 % | 571 | 464 | 1 035 | 653 | 486 | 1 139 | 10.05 % | 14.36 % | 4.74 % | |
| | Total | 11 099 | 13 227 | 24 326 | 11 765 | 13 766 | 25 531 | 8.16 % | 12.50 % | 4.65 % | <i>Moyenne</i> |
| | | | | | | | | 4.95 % | 6.00 % | 4.07 % | Écart |

Comme dit plus avant, sur les prises en charge des activités de séjours, le compte n'y est pas. Nous voyons là que l'augmentation de ces prises en charge concerne principalement les quotients familiaux plus élevés. Pour les quotients les plus faibles, le droit aux vacances *c'est ceinture*, la récession s'accélère, notamment chez les permanents - 8,83 % (-7,93 % en 2013), entreprises de plus de 10 et moins de 10 confondues.



Nombre de prises en charge par quotients familiaux (QF) sur les activités de Loisirs

* Permanents des entreprises de moins de 10 salariés

| Quotient familial | PEC Loisirs par taux | 2013 | | | 2014 | | | Écart 13 / 14 | Écart 13/14 Permanents | Écart 13/14 Intermittents | |
|-------------------|----------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|------------------------|---------------------------|---------|
| | | Permanents* | Intermittents | Total PEC | Permanents* | Intermittents | Total PEC | | | | |
| | | S/Total | S/Total | | S/Total | S/Total | | | | | |
| -350 | 70 % | 5 014 | 5 024 | 10 038 | 4 272 | 5 149 | 9 421 | -6.15 % | -14.80 % | 2.49 % | |
| 350 à 450 | 65 % | 2 434 | 5 130 | 7 564 | 2 885 | 4 366 | 7 251 | -4.14 % | 18.53 % | -14.89 % | |
| 451 à 550 | 60 % | 3 353 | 6 896 | 10 249 | 3 083 | 6 073 | 9 156 | -10.66 % | -8.05 % | -11.93 % | |
| 551 à 650 | 55 % | 3 677 | 7 510 | 11 187 | 2 918 | 7 639 | 10 557 | -5.63 % | -20.64 % | 1.72 % | |
| 651 à 750 | 50 % | 3 057 | 7 685 | 10 742 | 3 202 | 7 426 | 10 628 | -1.06 % | 4.74 % | -3.37 % | |
| 751 à 850 | 45 % | 2 645 | 6 928 | 9 573 | 2 486 | 5 975 | 8 461 | -11.62 % | -6.01 % | -13.76 % | |
| 851 à 950 | 40 % | 1 862 | 5 482 | 7 344 | 2 148 | 5 438 | 7 586 | 3.30 % | 15.36 % | -0.80 % | |
| 951 à 1100 | 35 % | 2 016 | 5 328 | 7 344 | 1 917 | 5 214 | 7 131 | -2.90 % | -4.91 % | -2.14 % | |
| 1101 à 1250 | 30 % | 1 165 | 2 363 | 3 528 | 1 401 | 2 730 | 4 131 | 17.09 % | 20.26 % | 15.53 % | |
| +1250 | 25 % | 1 687 | 4 090 | 5 777 | 1 617 | 4 078 | 5 695 | -1.42 % | -4.15 % | -0.29 % | |
| | Total | 26 910 | 56 436 | 83 346 | 25 929 | 54 088 | 80 017 | 2.32 % | 0.03 % | -2.75 % | Moyenne |
| | | | | | | | | -3.99 % | -3.65 % | -4.16 % | Écart |

Là aussi, ce sont les familles dont les quotients familiaux sont les plus faibles qui sont les plus touchées. Il ne s'agit plus maintenant de faire un choix entre les activités de séjours ou celles de loisirs. C'est sur tout ce qui fait que la vie ne se résume pas à un labeur, avec des revenus permettant à peine d'assumer les charges fixes, que ces familles sont impactées.



22 juin 2015

● Les bénéficiaires (Ouvrants droit et ayants droit)

■ Activités de Séjours

● Séjours Grille 1 (colonies incluses) :

En 2013, 9 025 personnes ont bénéficié de 19 553 prises en charge sur la Grille 1 (7 030 pour les ouvrants droit, et 12 523 pour les ayants droit).

En 2014, 9 516 personnes ont bénéficié de 21 303 prises en charge sur la Grille 1 (7 794 pour les ouvrants droit, et 13 509 pour les ayants droit).

Soit une augmentation du nombre de bénéficiaires de 5,44 % (+ 212,01 % en 2013 dus aux changements de la Grille 1).

● Séjours Grille 2 :

En 2013, 433 personnes ont bénéficié de 1 621 prises en charge sur la Grille 2 (639 pour les ouvrants droit, et 982 pour les ayants droit).

En 2014, 814 personnes ont bénéficié de 1 428 prises en charge sur la Grille 2 (560 pour les ouvrants droit, et 868 pour les ayants droit).

Soit une augmentation du nombre de bénéficiaires de 87,99 % (-94,28 % en 2013).

● Séjours Grille 3 :

En 2013, 1 984 personnes ont bénéficié de 3 152 prises en charge sur la Grille 3 (1 277 pour les ouvrants droit, et 1 875 pour les ayants droit).

En 2014, 1 881 personnes ont bénéficié de 2 800 prises en charge sur la Grille 3 (1 144 pour les ouvrants droit, et 1 636 pour les ayants droit).

Soit une diminution du nombre de bénéficiaires de 5,19 % (-15,22 % en 2013).



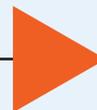
■ Activités de Loisirs

En 2013, 21 280 personnes ont bénéficié de 83 346 prises en charge sur la grille loisirs (28 595 pour les ouvrants droit, et 43 051 pour les ayants droit).

En 2014, 21 784 personnes ont bénéficié de 80 017 prises en charge sur la grille loisirs (38 519 pour les ouvrants droit, et 41 498 pour les ayants droit).

Soit une augmentation du nombre de bénéficiaires de 2,45 % (3,40 % en 2013).

Il est à noter que cette hausse du nombre de bénéficiaires accompagne une baisse du coût de ces prises en charge, et révèle le choix d'activités moins onéreuses par les ouvrants droit.



● La formation les journées d'étude

En 2014, les journées d'études en Avignon ont réuni 86 représentants des salariés (82 en 2012), 80 en 2013.

La session d'hiver 2014 a rassemblée 50 participants.

Ces journées, toujours empreintes d'un engouement fébrile de la part des participants, continuent d'être un moment fort de la vie du FNAS. Elles attestent de leur intense appétit de collectif, tant pour affronter les difficultés sociales qu'ils rencontrent que pour partager la réflexion sur nos métiers, nos missions et l'évolution de la société.

● La vie du FNAS

- Le FNAS a commencé sa mue, après la dématérialisation des documents, les horaires de l'accueil téléphonique se sont étendus, le FNAS est joignable dorénavant pendant les pauses déjeuner.
- Les ouvrants droit ont maintenant à leur disposition des adresses courriels en fonction de leurs demandes pour simplifier et accélérer les réponses à leurs questions.
- Les horaires de l'accueil ont été modifiés, on peut venir au FNAS trois demi-journées par semaine y compris durant les pauses déjeuner.
- Une nouvelle organisation est en train de voir le jour pour répondre plus vite aux demandes.
- Le système informatique continue à s'améliorer pour que l'équipe du FNAS puisse mieux traiter les prises en charge.

● « L'avenir est quelque chose qui se surmonte... »

Si l'équilibre financier du FNAS doit nous préoccuper, pour autant nous en appelons, là aussi, aux partenaires sociaux pour œuvrer à l'amélioration de la mutualisation pour tous les salariés, intermittents, permanents des entreprises de moins de 10 salariés et permanents des entreprises de plus de 10 avec CEC.

Nous aurons aussi à travailler sur les ouvertures de droits pour les salariés en situations telles que : accidents du travail, maladie ou cumulant deux situations de contrats CDI à temps partiel et CDDU...

Les participants aux commissions, les élus (et les partenaires sociaux) ont du pain sur la planche pour qu'à la prochaine assemblée générale, nous puissions démontrer que tous nous avons le souci de chacun, et « ...qu'on ne subit pas l'avenir, on le fait » (Georges Bernanos).

Éva Loyer
Secrétaire

Merci à l'équipe du FNAS pour son travail et son aide pour la préparation de ce rapport.



Assemblée générale

22 juin 2015

Rapport financier de l'exercice 2014*

Conformément aux prescriptions légales et règlementaires, nous vous présentons le rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2014, ainsi que les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

L'ensemble de ces documents vous a été adressé avec la convocation.

** Tous les montants
présentés dans ce rapport
sont arrondis sans décimale.*

1. Le résultat

L'année 2014 se termine avec un résultat négatif de 192 373 euros, qui fait suite au résultat négatif de 157 022 euros en 2013.

Il est à noter que le budget prévisionnel faisait apparaître une reprise de provision de 110 000 euros pour compenser le résultat négatif dû à l'augmentation conjoncturelle de la masse salariale liée aux départs à la retraite de l'année.

Le déficit réel de l'exercice est donc de 82 373 euros.

A ce jour :

- le compte « Autres réserves » s'élève à 3 500 000 euros ;
- le compte « Report à nouveau » s'élève à 137 178 euros.

Il est proposé à l'Assemblée générale d'affecter le résultat négatif au compte « Report à nouveau » de l'exercice et de le ramener à -55 195 euros.

Les provisions pour CEC mutualisées après deux ans, apparaissant pour 25 307 euros, sont la conséquence de l'adoption par l'Assemblée générale en 2014 de la mutualisation des provisions, datant de plus de deux ans, initiées dans l'attente de la création de CEC.

Le poste « Autres ressources » passe de 110 007 euros en 2013 à 75 486 euros en 2014 soit une diminution de 31.38 % due essentiellement à la baisse des reprises de provisions sur créances douteuses. Cette baisse est le résultat d'un meilleur traitement des créances, depuis sa constatation et le provisionnement jusqu'à son solde, de plus en plus souvent la même année. Les produits exceptionnels, constitués pour une part des pénalités de retard versées par les entreprises et d'autre part par des chèques de prise en charge non encaissés, augmentent de 30.45 %, passant ainsi de 22 903 euros en 2013 à 29 877 euros en 2014.

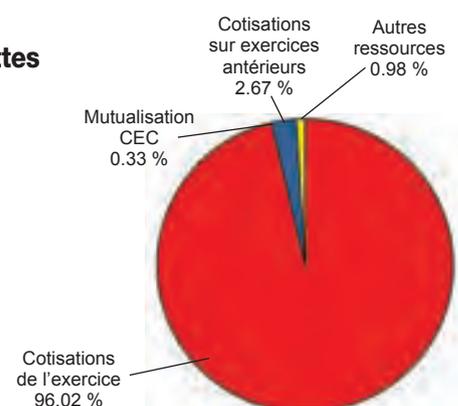
2. Les recettes

Le total des produits réalisés en 2014 s'élève à 7 680 832 euros, affichant une légère hausse de 2.95 % par rapport à 2013.

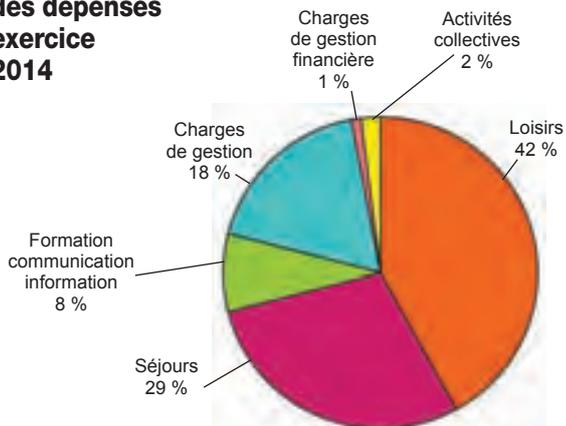
Le montant des cotisations encaissées s'élève à 7 605 345 euros, soit une augmentation de 3.46 % par rapport à l'année précédente. Ce montant incluant les cotisations sur exercices antérieurs pour 205 805 euros, en progression de 8.01 %, les cotisations de l'exercice ont donc en fait augmenté seulement de 2.53 %.

Les créances douteuses baissent quant à elles de 21.52 %, passant ainsi de 33 292 euros en 2013 à 26 128 euros en 2014. Cette baisse, amorcée en 2013, s'explique par un suivi des échéanciers des entreprises tout au long de l'exercice permettant d'affiner les prévisions de pertes.

Origine des recettes exercice 2014



Destination des dépenses exercice 2014



3. Les dépenses

Le poste « Total des charges » passe à 7 844 645 euros en 2014 contre 7 617 953 euros en 2013, soit une augmentation de 2.98 %.

Il est constitué pour 79.96 % par des dépenses destinées à l'objet social, et pour 20.04 % par des dépenses liées aux frais de gestion (respectivement 82.49 % et 17.51 % pour l'exercice 2013). Les taux réels deviennent 18.35 % et 81.65 % si on exclut les frais liés au changement de délégué général.

3.1. Les dépenses « Activités sociales »

Le poste « Activités sociales » qui représente 6 272 749 euros est pour la première fois en très légère baisse de 0.18 % par rapport à 2013.

3.1.1. Les activités de séjours

Le poste « Activités de séjours » passe de 2 027 912 euros en 2013 à 2 034 039 euros en 2014 soit une très faible augmentation de 0.30 % qui masque des variations opposées entre les genres de séjours.

La tendance des ouvrants droit à aller vers les séjours les moins coûteux se confirme. En effet, alors que les séjours en Grille 1, notamment Gîtes de France, camping, Accueil paysan, Auberges de jeunesse, CléVacances, majoritairement choisis par les ouvrants droit et leur famille, augmentent encore de 8 %, les séjours en Grille 2 et 3 baissent eux respectivement de 4.40 % et de 4.06 %.

3.1.2. Les activités de loisirs

Le total des postes « Activités de loisirs », à savoir le cumul des prises en charge des salariés intermittents et des salariés permanents des entreprises de moins de 10, affiche pour la première fois un léger recul de 1.30 % avec 3 002 709 euros en 2014 contre 3 042 179 euros en 2013. Là encore, masquage de variations plus élevées à la baisse et une hausse de 9.13 % des seules activités dites de loisirs.

3.2. Les dépenses « Frais de gestion »

Le poste « Frais de gestion » est en augmentation par rapport à l'exercice précédent de 17.86 %. Ce montant comprend le coût ponctuel des départs à la retraite et du remplacement du délégué général et de son assistante, dont nous avons anticipé 110 000 euros, qui représente en tout 10.32 % des frais de gestion. En dehors de cette somme,

l'augmentation des frais de gestion est de 7.92 %, dont le surcoût habituel lié à l'assemblée générale électorale, qui représente à lui seul une variation de 5.49 %.

- Le poste « Déplacements Conseil / Bureau » augmente de 9.52 % pour passer de 39 529 euros en 2013 à 43 292 euros en 2014. De fait, le Conseil de gestion a été renouvelé en 2014 et les nouveaux venus habitent plus loin que les sortants.

- Le poste « Frais annexes AG » subit le traditionnel effet « yoyo » qui le fait passer de 16 053 euros en 2013 à 96 347 euros en 2014. Outre les habituels, quoique conséquents, frais liés aux opérations de vote, les dépenses ont été plus importantes d'environ 20 000 euros de plus que les années précédentes. En effet le FNAS, à l'occasion de ses quarante ans, a souhaité marquer particulièrement cette date en invitant ceux qui le désiraient à assister à cette Assemblée générale qui s'est déroulée au Théâtre de l'Athénée, dont la configuration permettait de séparer les spectateurs et les acteurs de l'Assemblée. Elle a aussi été précédée d'un dîner promenade exceptionnel à bord d'un bateau-mouche.

- Le poste « Convention de gestion AUDIENS » affiche une baisse de 3.14 % qui marque le début de la généralisation de la télé-déclaration et du dépôt de fichier de temps de travail sur le site d'AUDIENS, faisant ainsi diminuer les frais de saisie manuelle de ces listes.

- Le poste « Déplacements AG » diminue de 8.79 % passant de 10 554 euros en 2013 à 9 626 euros en 2014. Cette baisse est due à une plus faible participation des élus des structures d'outre-mer.

Le coût de personnel

Ce compte affiche une augmentation de 10.79 % dont la quasi-totalité, 10.45 %, représente les surcoûts liés au départ à la retraite du délégué général et de son assistante, postes en double pendant le mois de janvier, paiement des congés payés dus à la fin du contrat, indemnités de départ à la retraite pour deux des salariés dont l'ancienneté était la plus grande. En réalité, si on compare les masses après avoir enlevé les éléments conjoncturels, la masse salariale brute est même en légère baisse de 0.55 %.

En conclusion il faut préciser que si les cotisations de l'exercice augmentent cette année encore, cette augmentation est due en grande partie à la signature de quatre conventions avec des comités d'entreprise. Les cotisations du Théâtre National Populaire de Villeurbanne, du Festival international d'Art Lyrique d'Aix-en-Provence et de La Friche Belle de mai à Marseille représentent à elles seules 1.72 % de l'augmentation qui n'aurait été que de 0.86 % en l'absence de ces conventions.

Le Festival d'Avignon, ayant lui aussi constitué un comité d'entreprise, est resté dans le « giron » du FNAS, nous évitant ainsi une « baisse » de cotisations de l'ordre de 20 000 euros.

Les nouvelles structures adhérentes du FNAS représentent 1.53 % de l'augmentation.

En réalité, si nous comparons seulement les structures qui continuent à contribuer au FNAS, les cotisations sont donc déjà en légère baisse.

Ces données montrent clairement que la conjoncture actuelle, les inquiétudes sur l'emploi et les salaires, additionnées des mécanismes propres au fonctionnement du FNAS (entrée de cotisations et dépenses liées à celles-ci jusqu'à un an après) augurent d'un avenir pour le moins incertain qui nous amène à baisser nos prévisions de produits de 1.42 % pour le budget 2015.

Hugues Aubin - Trésorier

ON NE PART PAS
MAIS AU MOINS
ON N'A PAS LES
MÉDUSES -



Le camping est en vogue.

POUR NOUS
PRÉPARER
À LA
RUE -



JE SUIS PARTI EN
AFGHANISTAN,
AU MALI



- T'AS UN
- BON CE!



TIGNOUS

1 français sur 2 ne part pas en vacances



L'ANNÉE
PROCHAINE
CE SERA
TON TOUR
MA,
CHÉRIÉ!



TIGNOUS

Journées d'étude d'Avignon

du lundi 20 au jeudi 23 juillet 2015

Les journées d'étude se dérouleront au Moulin de Vernègues, à environ une demi-heure de la Cité des Papes, que nous pourrons rejoindre tout de même en soirée.



Le programme de ces journées sera :

Après les droits sociaux, les plans sociaux ?

Au cœur de notre actualité sociale, les thèmes abordés cette année devraient éclairer les représentants des salariés pour affronter des procédures juridiques souvent complexes.

Le planning sera le suivant

Le lundi 20 :

- La matinée sera dédiée à l'accueil des nouveaux élus. Suite à la présentation du FNAS, sera fait un rappel des différents mandats des représentants du personnel.
- L'après-midi, sera présenté le cadre de la réforme sur les complémentaires santé qui va fortement impacter les accords d'entreprise sur les mutuelles.

Cette présentation sera la prémisse de la journée d'étude d'hiver consacrée à ce thème qui y sera étudié de façon plus détaillée.

Le mardi 21 :

- La journée sera consacrée aux moyens des IRP (instances représentatives du personnel) pour faire face aux plans de « restructuration » ou dits « sociaux ».

Fusions, changements de statut, chômage technique, mutations, externalisations, réductions d'effectifs...

Ces bouleversements sociaux sont soumis à des prérequis et à des règles précises, où le rôle des élus est, doit, être respecté car légalement obligatoire et indispensable pour défendre et préserver les intérêts des salariés. De même pour garantir les acquis sociaux lors de mutations, changements de statuts ou externalisations.

Le mercredi 22 :

- Pour boucler la boucle, en complément de la saisine de l'Inspection du travail, nous verrons quels recours sont possibles sur ces sujets auprès des prud'hommes. Après un petit historique de cette instance et un point sur les réformes en cours, qui, comme tout ce qui touche à la défense du salariat, fait l'objet de violentes attaques, nous observerons, selon les situations, la méthodologie nécessaire pour la constitution des saisines.

Le jeudi 23 :

- Cette dernière matinée sera consacrée à l'évaluation et aux conclusions de ces journées d'étude.

Ces journées sont réservées aux représentants du personnel (délégués du personnel, élus de comités d'entreprise, délégués syndicaux) et aux membres de l'Assemblée générale du FNAS qui recevront individuellement leur invitation, sous réserve que le FNAS ait connaissance de leur mandat.

Carnet de voyage

Séjours

● Automne 2015

Rome

Week-end de la Toussaint :

● Est-il vraiment besoin de présenter une des rares ville d'Europe plus ancienne que Marseille ?

● Nous vous concoctons un séjour que nous espérons inoubliable dans la ville de Fellini. Vous serez logés en centre ville et pourrez choisir vos visites et flâneries. Pour vous aider dans ce choix, nous commencerons par effectuer en car un tour panoramique de la ville, puis à pied dans la Rome baroque pour la visite de ses places et fontaines.



**Vous êtes intéressé, écrivez-nous à
rome2015@fnas.net**

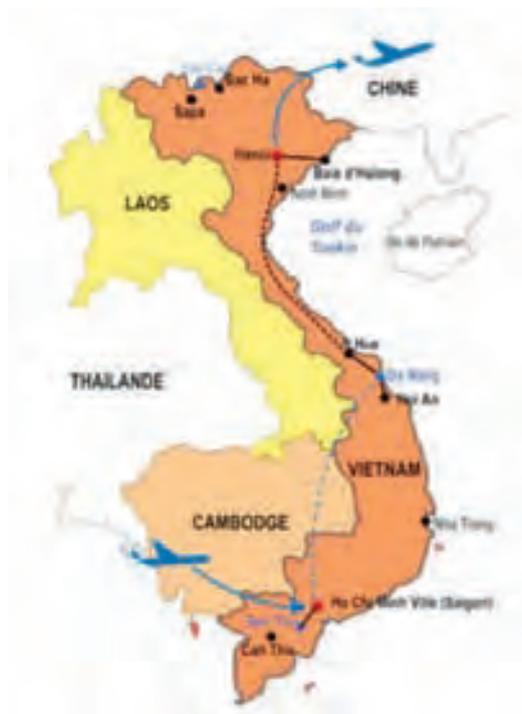
● Printemps 2016

Vietnam

Nous proposons trois départs pendant les vacances scolaires de printemps de chacune des trois zones et un départ hors vacances.

- du 4 au 15 avril 2016
- du 11 au 22 avril 2016
- du 18 au 22 avril 2016

- du 2 au 13 mai 2016



Ce séjour au Vietnam est proposé par notre partenaire Touristra Vacances.

En bref, l'itinéraire ci-contre vous emmènera du sud au nord du pays en douze jours.

- L'avion vous déposera à Ho-Chi-Minh (Saigon sud Vietnam).
- Après la visite d'Ho-Chi-Minh Ville, vous naviguerez dans le Delta du Mékong ou vous prendrez le thé dans une ancienne maison de mandarins avant de visiter le marché flottant de Cai Rang.



● Puis lors d'une journée « découverte et partage » dans les rizières, vous partagerez les activités quotidiennes d'une famille de paysans et pourrez initier vos papilles à leur cuisine, avant la visite de Hoï An. Vous visiterez le musée Cham à Danang et la pagode Thien Mu à Hué avant d'y parcourir la Cité Impériale.

● Avant la croisière sur la baie d'Ha long à bord d'une jonque et le tour de ses grottes, vous ferez une visite d'Hanoi, avec un tour en cyclo-pousse.

● Puis avant de repartir pour la France, vous verrez Ninh Binh et la Baie d'Ha long vue depuis la terre.



■ Le prix de ce séjour exceptionnel est calculé sur la base encore non définitive de 1 750 euros tout compris avant prise en charge. Un supplément chambre individuelle de 160 euros sera ajouté pour ceux qui ne souhaitent vraiment pas partager.

Comme cela a été fait dans le passé, une grille spéciale de prise en charge que vous trouverez ci-dessous a été mise en place pour abaisser encore ce prix.

Nous mettons en place un paiement échelonné pour permettre au plus grand nombre de profiter de ces séjours.

Envoyez-nous vos fiches d'inscription au plus tôt. Nous calculerons votre prise en charge sur la base actuelle. Elle sera actualisée dès que vous nous aurez transmis votre avis d'impôt 2015 sur les revenus 2014 et nous modifierons en conséquence l'échéancier que vous aurez choisi.

Vous pouvez payer en trois chèques que nous encaisserons suivant vos indications, le premier avant fin août 2015, le deuxième avant fin novembre et le dernier du solde avant fin février. Vous pouvez aussi choisir un prélèvement automatique mensuel.

Indiquez-nous votre choix.

| Tranches QF | Taux | Plafond Grille 1 | Prise en charge exceptionnelle | Montant total PEC | Reste à payer |
|--------------------|------|------------------|--------------------------------|-------------------|---------------|
| Moins de 350 € | 70 % | 550 € | 824 € | 1 374 € | 376 € |
| de 350 à 450 € | 68 % | 525 € | 751 € | 1 276 € | 474 € |
| de 451 à 550 € | 60 % | 500 € | 678 € | 1 178 € | 572 € |
| de 551 à 650 € | 55 % | 450 € | 630 € | 1 080 € | 670 € |
| de 651 à 750 € | 50 % | 400 € | 581 € | 981 € | 769 € |
| de 751 à 850 € | 45 % | 350 € | 534 € | 884 € | 866 € |
| de 851 à 950 € | 40 % | 300 € | 485 € | 785 € | 965 € |
| de 951 à 1 100 € | 35 % | 250 € | 437 € | 687 € | 1 063 € |
| de 1 101 à 1 250 € | 30 % | 200 € | 389 € | 589 € | 1 161 € |
| Plus de 1 250 € | 25 % | 175 € | 316 € | 491 € | 1 259 € |



● En parallèle, nous vous proposerons aussi une destination moins onéreuse, plus proche, durant seulement une semaine en Crète, sur un ou deux lieux d'hébergement avec une voiture pour vos visites. Regroupez vous !

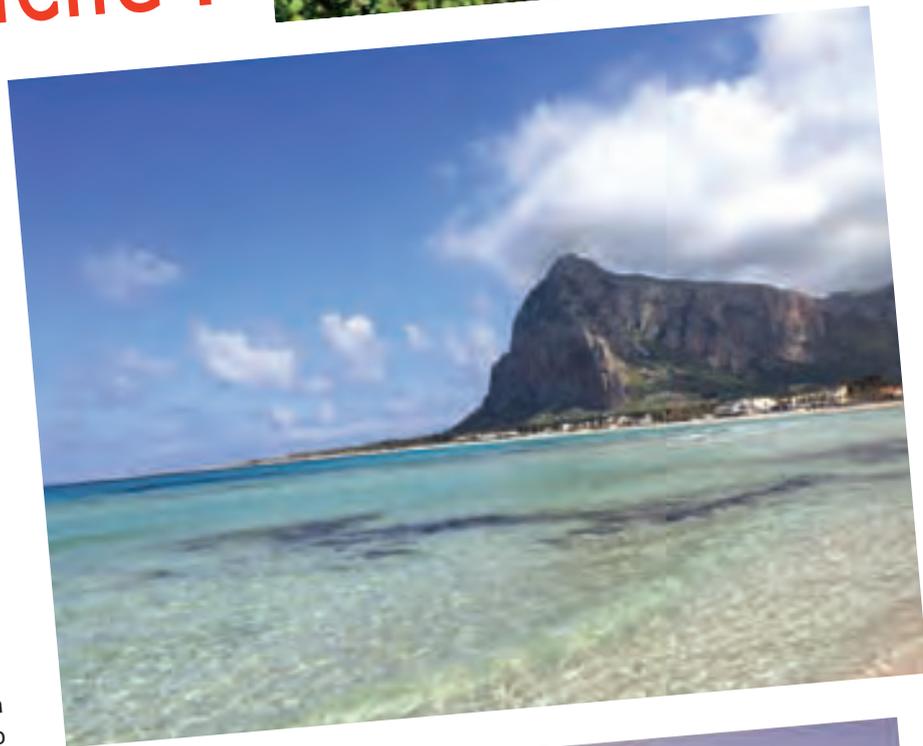
Si vous souhaitez vous inscrire ou recevoir les informations sur ces séjours plus rapidement, envoyez-nous un courriel à l'adresse printemps2016@fnas.net

Carte postale

Les deux pieds en Sicile !



Je m'appelle Thaïs,
j'ai neuf mois
depuis quelques jours,
je chausse à peine
du dix-sept
et je suis partie
pour la toute première
fois en voyage.



En à peine vingt heures : tram, train, hôtel et enfin vol destination l'aéroport de Palerme. Il est huit heures, il nous reste encore quelques minutes de bus avant d'arriver à l'hôtel situé au bord de la mer Tyrrhénienne. À l'arrivée, je suis aussi excitée que fatiguée, j'attends ma chambre avec impatience, l'équipe du Florio et de Touristra ne résistent pas longtemps à mes quenottes que mes sourires enthousiastes laissent entrevoir... Après un petit dodo, mes parents s'en mettent plein la panse au restaurant de l'hôtel qu'ils semblent d'ailleurs avoir fort apprécié, puisque durant le reste de la semaine, ils étaient plutôt impatients de me coucher pour rejoindre les autres « fnassiens » et trinquer à volonté... Effectivement dans le monde du spectacle, permanents et intermittents riment avec bons vivants, mais pas seulement : cette bande de joyeux personnages avait toujours une attention à mon égard et c'est ainsi que rapidement je devins la mascotte de cette semaine inoubliable !

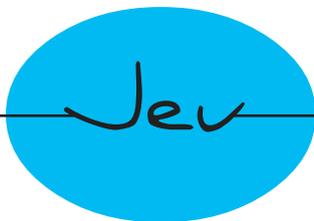
Merci à tous !!!

Thaïs et ses parents, Florian Fourmy et Stéphanie Landais



PS : les petits boutons,
qui n'étaient pas des piqûres
de moustiques
mais bien une petite varicelle,
n'auront même pas
gâché mon séjour !





Les mots croisés

■ par Monsieur Henri

Solutions en page 2

| | A | B | C | D | E | F | G | H | I | J |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | | | | | | | | | | |
| 2 | | | | | | | | | | |
| 3 | | | | | | | | | | |
| 4 | | | | | | | | ■ | | |
| 5 | | | | | ■ | | ■ | | | |
| 6 | | ■ | | | | | | | | |
| 7 | | | | | | | | ■ | | ■ |
| 8 | | | | ■ | | ■ | | | ■ | |
| 9 | | | | | ■ | | | | | |
| 10 | | | | | | | | | | |

Horizontalement :

1- Sobriquet qui a pu être utilisé pour la Grandeur d'un de nos anciens Président (deux mots). 2- Garde-chiourme ou accompagnatrice ? 3- Défonceras. 4- Capitalisas. Bonne note. 5- Plants du sésame. Engin lunaire. 6- Germanique. 7- Des îles où la main de l'Homme a pourtant mis le pied ! 8- Test de coagulation. Possessif familial. 9- Couleurs. Marché provençal. 10- Les travailleurs le sont trop souvent.

Verticalement :

A- Newton fut un des précurseurs de sa théorie. B- Société de droits des artistes. C'est en partie « nickel-chrome ». C- Sans grade. D- Ce n'est pas éplucher des habitants de Glasgow ! Début de scéno. E- C'est pas Mickey ! Cochise ou Sitting Bull l'ont souvent prononcé. F- Joyau des Pouilles. Lettres d'amourrette. G- Superlatif. Joyau... des fouilles. H- Sport olympique dont Coubertin était spécialiste. Prénom féminin en phonétique. Maigret résolvait sans lui. I- Épluchent. Coordonne. J- D'une formule magique. Soigne son monde.

■ Vous êtes un ouvrant droit, si votre courriel concerne :

● une demande d'ordre général : contact@fnas.net

● une demande ou un document concernant vos droits, une modification de vos coordonnées : contactsalaries@fnas.net

● une demande ou l'envoi d'un document complémentaire à propos d'un séjour : sejours@fnas.net

● des activités de loisirs : loisirs@fnas.net

● une commande de chèques : cheques@fnas.net

■ Vous représentez un CEC ou un CE, si votre courriel concerne :

● une commande de chèques : chequescec@fnas.net

● toute autre demande de contact : cec@fnas.net

■ Vous êtes un représentant du personnel et souhaitez des renseignements sur les « Arbres de Noël » et autres activités collectives : collectives@fnas.net

■ Vous êtes une entreprise contactentreprises@fnas.net

Grilles de prise en charge

Pour une période de 12 mois, année civile, le montant des prises en charge du FNAS est limité :

- par le plafond annuel de la grille de prise en charge selon le type d'activité,
- par le plafond annuel de la grille globale qui représente le montant maximum de prises en charge toutes activités confondues (sauf colonie de vacances).

| GRILLE GLOBALE | |
|-------------------|-------------------------------------|
| Quotient familial | Plafond annuel maximum par personne |
| Moins de 350 € | 900 euros |
| 350 à 450 € | 850 euros |
| 451 à 550 € | 800 euros |
| 551 à 650 € | 700 euros |
| 651 à 750 € | 600 euros |
| 751 à 850 € | 500 euros |
| 851 à 950 € | 450 euros |
| 951 à 1 100 € | 400 euros |
| 1 101 à 1 250 € | 350 euros |
| Plus de 1 250 € | 300 euros |

| GRILLE COLONIE | | |
|-----------------|------|----------------|
| Quotient | Taux | Plafond annuel |
| Moins de 350 € | 70 % | 550 euros |
| 350 à 450 € | 65 % | 525 euros |
| 451 à 550 € | 60 % | 500 euros |
| 551 à 650 € | 55 % | 450 euros |
| 651 à 750 € | 50 % | 400 euros |
| 751 à 850 € | 45 % | 350 euros |
| 851 à 950 € | 40 % | 300 euros |
| 951 à 1 100 € | 35 % | 250 euros |
| 1 101 à 1 250 € | 30 % | 200 euros |
| Plus de 1 250 € | 25 % | 175 euros |

| GRILLE SEJOURS | | | | | | |
|-----------------|----------------------------------|----------------|--|----------------|--------------------------------------|----------------|
| Quotient | Grille séjours 1 séjours FNAS | | Grille séjours 2 secteur associatif / tourisme social | | Grille séjours 3 secteur marchand | |
| | Taux | Plafond annuel | Taux | Plafond annuel | Taux | Plafond annuel |
| Moins de 350 € | 70 % | 550 euros | 60 % | 500 euros | 50 % | 350 euros |
| 350 à 450 € | 65 % | 525 euros | 55 % | 475 euros | 45 % | 325 euros |
| 451 à 550 € | 60 % | 500 euros | 50 % | 450 euros | 40 % | 300 euros |
| 551 à 650 € | 55 % | 450 euros | 45 % | 400 euros | 35 % | 250 euros |
| 651 à 750 € | 50 % | 400 euros | 40 % | 350 euros | 30 % | 200 euros |
| 751 à 850 € | 45 % | 350 euros | 35 % | 300 euros | 25 % | 150 euros |
| 851 à 950 € | 40 % | 300 euros | 30 % | 250 euros | 20 % | 150 euros |
| 951 à 1 100 € | 35 % | 250 euros | 25 % | 200 euros | 15 % | 100 euros |
| 1 101 à 1 250 € | 30 % | 200 euros | 20 % | 150 euros | 10 % | 100 euros |
| Plus de 1 250 € | 25 % | 175 euros | 15 % | 125 euros | 5 % | 100 euros |

Chèques Lire et chèques Disques

L'ensemble des prises en charge sur les chèques Lire et chèques Disques est limité à la moitié du plafond de la grille Loisirs. Vous pouvez par conséquent obtenir au maximum 31 chèques par personne quelle que soit la tranche de quotient familial. Les chèques Disques ne sont plus limités par le plafond URSSAF mais ils sont attribués aux seuls ouvrants droit.

| GRILLE LOISIRS | | | | | |
|-----------------|------|----------------|-------------------------------------|----------------|--|
| Quotient | Taux | Plafond annuel | dont chèques Lire et chèques Disque | | |
| | | | 1/2 plafond | Prix à l'unité | Prise en charge du FNAS déduite de votre plafond |
| Moins de 350 € | 70 % | 350 euros | 175 euros | 2.40 euros | 5.60 euros |
| 350 à 450 € | 65 % | 325 euros | 163 euros | 2.80 euros | 5.20 euros |
| 451 à 550 € | 60 % | 300 euros | 150 euros | 3.20 euros | 4.80 euros |
| 551 à 650 € | 55 % | 275 euros | 138 euros | 3.60 euros | 4.40 euros |
| 651 à 750 € | 50 % | 250 euros | 125 euros | 4.00 euros | 4.00 euros |
| 751 à 850 € | 45 % | 225 euros | 113 euros | 4.40 euros | 3.60 euros |
| 851 à 950 € | 40 % | 200 euros | 100 euros | 4.80 euros | 3.20 euros |
| 951 à 1 100 € | 35 % | 175 euros | 88 euros | 5.20 euros | 2.80 euros |
| 1 101 à 1 250 € | 30 % | 150 euros | 75 euros | 5.60 euros | 2.40 euros |
| Plus de 1 250 € | 25 % | 125 euros | 63 euros | 6.00 euros | 2.00 euros |

Le FNAS vous accueille

- **Sur son site internet**
www.fnas.net

- **Dans ses bureaux**

185 avenue de Choisy
75013 PARIS
(métro Place d'Italie)

- **lundi et vendredi de 12 h à 17 h**
- **mercredi de 10 h à 14 h**

- **Au téléphone**
01 44 24 72 72

- **lundi, mardi, mercredi et vendredi**
de 10 h à 17 h
- **jeudi de 13 h à 17 h**

- **Vous pouvez joindre**
les personnes qui traitent
les dossiers de prises en charge
de 14 h à 17 h

- **Vous pouvez désormais**
déposer vos dossiers 24 h sur 24
dans la boîte aux lettres
du FNAS, avenue de Choisy.

Attention !

Votre numéro d'ouvrant droit est
indiqué sur le présent envoi, au-
dessus de votre nom. Notez-le.

Si vous êtes salarié intermittent
vous recevez ce numéro de FNAS
INFOS car vos droits sont ouverts au
moins jusqu'à sa date de parution.